Sécurité dans les transports en commun

publié le 26/11/2015

Descriptif :

consignes de sécurité dans un bus ou un car

La sécurité dans les transports en commun.

Dans un bus, il n'y a pas de ceinture. Il circule dans les villes.
Dans un car, il y a des ceintures. Il est obligatoire de s'attacher, comme dans les voitures ! Il circule dans les campagnes, il fait de longs trajets.

A l'arrivée du bus ou du car, on doit :
- se reculer pour ne pas être percuté,
- attendre l'arrêt complet du car ou du bus.

La montée se fait dans le calme, le sac ou le cartable à la main.
On présente son titre de transport (carte, billet) et on dit bonjour.

Dans un car :
- on s'attache à son fauteuil
- on met son sac sous le siège ou à ses pieds (surtout pas dans l'allée centrale)
- on se détache et on descend du car dans le calme, quand il s'est arrêté !

Quand on est descendu, on attend que le bus ou le car soit parti avant de traverser la route.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.